



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} novembre 2019
Français
Original: anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne des forêts
de la FAO : Présentation des activités forestières menées par
le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale**

Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Activités forestières menées par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale

Note du secrétariat

Résumé

À sa soixante-quinzième session, tenue du 9 au 13 octobre 2017 à Varsovie, le Comité a recommandé à la FAO d'établir un document de base concernant les activités régionales de la Commission en vue de sa session suivante.

Le présent document a pour objet de résumer les activités forestières en cours et futures menées par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, ainsi que la planification et les priorités des activités régionales. Les représentants souhaiteront peut-être examiner les travaux en cours et prévus et donner des conseils.



I. Introduction

1. Les pays d'Europe et d'Asie centrale présentent des caractéristiques très diverses en termes de conditions tant climatiques que sociales et économiques. Ces conditions ont une incidence importante sur les forêts. Les zones rurales d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est sont très densément peuplées, l'agriculture y joue un rôle important et l'influence humaine s'y fait sentir depuis des millénaires. La récolte de bois de feu et l'exploitation forestière à des niveaux non durables, le pâturage, les incendies, l'exploitation minière et le développement urbain y ont, dans une certaine mesure, affecté l'intégrité des écosystèmes forestiers. En outre, les effets des changements climatiques, notamment l'augmentation de la fréquence des sécheresses et la baisse du niveau des nappes phréatiques, qui devraient s'accélérer encore, ainsi que les changements d'espèces et de leur composition pourraient y menacer davantage la stabilité des écosystèmes forestiers. L'Asie centrale et le Caucase possèdent un faible couvert forestier et la croissance des forêts y est lente. En Asie centrale, la collecte de bois de feu et le pâturage conduisent à la déforestation et à la dégradation des forêts. La dégradation des terres et la désertification, exacerbées par les changements climatiques, sont de graves problèmes, principalement en raison de pratiques agricoles inappropriées.

2. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale de la FAO ont appuyé les activités visant à une gestion durable des ressources forestières des pays de la région au moyen de programmes de foresterie et d'activités fonctionnelles pertinents dans le cadre des objectifs stratégiques de la FAO, qui contribuent en fin de compte à la réalisation des initiatives régionales du Bureau régional et des objectifs de développement durable pertinents. Outre des activités thématiques, la réalisation de ces initiatives et objectifs nécessite une intégration des politiques et une approche intersectorielle associant tous les secteurs concernés afin de créer l'environnement favorable nécessaire.

II. Élaboration de programmes de travail régionaux au Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale

3. La FAO a revu son cadre stratégique et a établi son plan à moyen terme (2018-2021) pour harmoniser ses travaux avec le Programme 2030. Les cinq programmes stratégiques de la FAO contribuent à atteindre 40 cibles des objectifs de développement durable tel que mesuré à l'aide de 52 indicateurs, l'accent étant mis sur l'objectif 2 (« Faim zéro »), ainsi que sur les objectifs 1 (« Pas de pauvreté »), 8 (« Travail décent et croissance économique »), 13 (« Mesures contre les changements climatiques »), 14 (« Vie aquatique ») et 15 (« Vie terrestre »).

4. Au niveau régional, la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe formule des positions régionales sur des questions politiques et réglementaires à l'échelle mondiale, recense les problèmes particuliers de la région de l'Europe et de l'Asie centrale et donne des conseils à leur sujet, et convient des priorités des travaux de la FAO en matière agricole, halieutique et forestière dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale. Ces priorités régionales convenues doivent être prises en compte lors de l'élaboration des documents de planification, de programmation et de budgétisation de l'organisation. À sa trente et unième session, en 2018, la Conférence régionale a affirmé l'importance des priorités proposées pour la région :

a) Formuler des politiques efficaces pour une croissance durable et inclusive à l'intention des agriculteurs et de la population rurale ;

b) Accroître la pénétration de nouveaux marchés en harmonisant les politiques commerciales, les politiques en matière de sécurité alimentaire et en matière sanitaire et phytosanitaire ;

c) Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et lutter contre la dégradation des terres et la désertification ; et

d) Lutter contre l'insécurité alimentaire et faire reculer toutes les formes de malnutrition.

5. Pour mettre en œuvre ces priorités, la Conférence régionale a élaboré trois initiatives régionales axées sur les petits exploitants et le développement des exploitations agricoles familiales, sur le commerce agroalimentaire et l'intégration des marchés, et sur la gestion durable des ressources naturelles dans un climat en évolution. Cette dernière initiative répond à la nécessité urgente de résoudre dans le cadre de l'Accord de Paris les problèmes posés par les changements climatiques et souligne le caractère transversal de ces changements. Ces priorités et initiatives régionales se traduisent dans le Programme de travail et budget de la FAO pour la région et garantissent l'emploi d'une méthode programmatique pour aborder les priorités régionales et appuyer la mise en œuvre des programmes de pays en mobilisant les activités techniques de l'organisation pour traiter les objectifs stratégiques et les thèmes transversaux (statistiques, genre, nutrition, gouvernance et changements climatiques).

6. En outre, les initiatives régionales permettent de mieux répondre aux demandes des pays et d'élaborer le cadre de programmation par pays de manière intégrée, ainsi que d'accroître les effets des interventions et leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Les activités de la FAO dans chaque pays sont déterminées par le cadre de programmation, dans lequel sont définis les domaines thématiques convenus et les activités de coopération entre la FAO et le gouvernement concerné ainsi que les plans de travail par pays, qui rendent opérationnels à moyen terme les résultats convenus tels qu'énoncés dans le cadre de programmation par pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

7. Le programme de travail multidisciplinaire biennal de la FAO est formulé conformément aux besoins en matière d'appui des pays participants tels que décrits dans le cadre de programmation par pays correspondant et compte tenu des priorités régionales. À la suite d'un processus itératif interne de planification des travaux auquel participent les bureaux de pays, les bureaux régionaux, les équipes chargées de la gestion des programmes stratégiques, les divisions techniques, les commissions régionales de la FAO concernées (en particulier la Commission européenne des forêts) et les organes statutaires mondiaux (en particulier le Comité des forêts), l'Organisation élabore ses plans de travail nationaux et régionaux en coordination avec le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources. Après l'examen institutionnel, le Conseil de la FAO, à la session de décembre qui précède le début du nouvel exercice biennal, adopte le Programme de travail et budget biennal sur la base des plans de travail approuvés.

8. Les activités du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale en matière de foresterie, exécutées par le bureau de Budapest, comprennent les priorités suivantes :

a) Assurer une mobilisation des ressources en bois et une utilisation des ressources forestières non ligneuses qui soient durables, compte tenu de l'accroissement de la demande de bioénergie, en aidant les pays membres à évaluer et surveiller les ressources forestières et les arbres ainsi que la faune et la flore sauvage ;

b) Renforcer la capacité des pays à faire face aux menaces croissantes posées par les invasions de ravageurs occasionnées par l'expansion du commerce international associée aux changements climatiques locaux, et à appliquer le Guide pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier et d'autres guides connexes sur la santé des forêts ;

c) Renforcer la capacité des pays à évaluer et surveiller les effets des changements climatiques sur les ressources forestières et foncières, et aider les pays à s'adapter à ces changements et à en atténuer les effets.

9. Conformément à ses priorités, le Bureau régional a organisé :

a) Un atelier de renforcement des capacités sur « La mise en valeur des forêts et des ressources génétiques des écotypes locaux d'arbres forestiers comme moyen d'adaptation aux changements climatiques », tenu à Oulan-Bator et Domogt Sharyn Gol (Mongolie) du 9 au 15 septembre 2018 ;

b) La deuxième réunion annuelle du Réseau « Espèces forestières envahissantes en Europe et en Asie centrale » (REUFIS), tenue à Ždanovičy (Biélorus) du 16 au 18 octobre 2018 en succession avec une formation technique sur « Les agents pathogènes envahissants dans la région du REUFIS et le rôle des pépinières » ;

c) La troisième réunion annuelle du REUFIS, en succession avec une formation technique sur la « Gestion durable des espèces envahissantes parasites du châtaignier et des plantes ligneuses envahissantes » qui est provisoirement prévue pour la fin de l'automne 2019 ;

d) L'établissement d'une lettre d'accord sur « L'amélioration de la gestion des petites forêts de taillis ou dégradées en propriété privée » avec la filiale en Macédoine de la fondation Connecting Natural Values & People pour promouvoir une mobilisation durable des ressources en bois compte tenu de la forte proportion de forêts dégradées et de la forte demande en bioénergie dans les Balkans occidentaux.

10. La majeure partie de l'assistance technique de la FAO a été fournie dans le cadre de projets qu'elle a elle-même mis en œuvre, soit dans le cadre des fonds de son Programme ordinaire au titre du Programme de coopération technique, soit par des fonds extrabudgétaires, principalement des fonds du Programme coopératif gouvernemental ou d'un fonds fiduciaire unilatéral.

A. Pays et territoires ayant demandé une assistance technique dans le cadre de l'appui de la FAO à des projets visant à résoudre des problèmes particuliers

1. Arménie

11. La population rurale de l'Arménie, pays qui a été classé par la Banque mondiale parmi les quatre pays de la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale les plus vulnérables aux changements climatiques, dépend fortement du bois de feu pour son énergie. La FAO a fourni une assistance technique à la République d'Arménie pour l'élaboration d'un projet du Fonds vert pour le climat intitulé « Résilience des forêts d'Arménie, amélioration de l'adaptation et de la croissance verte rurale grâce à l'atténuation (GCP/ARM/008/GCF) » au moyen de deux projets du Fonds du Programme de coopération technique (TCP/ARM/3602, TCP/ARM/3703). Le projet proposé par le Fonds vert pour le climat comporte trois volets, respectivement sur les investissements dans la restauration des forêts, sur la consommation du bois de feu comme facteur principal de dégradation des forêts, et sur la participation des communautés rurales à la gouvernance et la gestion des forêts. L'investissement total s'élève à 19 168 240 dollars des États-Unis, dont une subvention de 10 millions de dollars fournie par le Fonds vert pour le climat. La proposition de projet a été soumise au secrétariat du Fonds au printemps 2019 pour examen technique et approbation éventuelle par le Conseil du Fonds.

2. Biélorus

12. Le Gouvernement de la République du Biélorus a adopté la Stratégie nationale pour le développement durable de la foresterie (2015-2030) et le programme national Forêt biélorussienne (2016-2020). Cependant, on manque d'informations adéquates sur les ressources forestières nécessaires à l'application de la stratégie et à la prise des décisions ; le dernier inventaire forestier national date en effet de 1980. La FAO a fourni une assistance technique dans le cadre d'un projet du Fonds du Programme de coopération technique pour aider le Biélorus à : 1) effectuer une évaluation préliminaire du couvert terrestre afin de mieux connaître l'utilisation des terres dans le pays en vue de concevoir un futur inventaire forestier national ; et 2) élaborer la méthodologie de mise en œuvre de ce futur inventaire. Ce projet, intitulé « Évaluation de la méthodologie de mise en œuvre de l'inventaire forestier national » (TCP/BYE/3701) et doté d'un budget de 60 000 dollars, a été mis en œuvre de juillet 2018 à septembre 2019.

3. Géorgie

13. L'ancien réseau de fermes de chasse avait été complètement détruit après l'accession du pays à l'indépendance en 1991, puis la loi de 1996 sur la faune et la flore a fait perdre à la Fédération des chasseurs le contrôle des zones de chasse, et un système efficace d'administration publique de la chasse et de la pêche n'a jamais été mis en place. La FAO fournit une assistance technique dans le cadre d'un projet du Programme de coopération technique pour ouvrir la voie à une prise de décisions éclairée et fondée sur des données probantes sur les questions relatives à la faune sauvage, en adoptant une méthode d'analyse paysagère et en s'attachant aux moyens de subsistance des populations rurales. Le projet vise à élaborer un système moderne de gestion de la faune sauvage et la capacité des populations rurales à s'impliquer dans la gestion et le suivi de la faune sauvage, ainsi qu'à réviser les lois pertinentes (relatives à la forêt, à la chasse ou à la biodiversité). La mise en œuvre de ce projet, intitulé « Renforcement des capacités pour une gestion durable de la faune sauvage » (TCP/GEO/3603) et doté d'un budget de 485 000 dollars, court de novembre 2016 à décembre 2019.

14. Les forêts et autres ressources arboricoles (arbres fruitiers et palmiers) revêtent une importance exceptionnelle pour la Géorgie, en ce qui concerne tant l'économie et les moyens de subsistance de la population rurale dans son ensemble que la protection de l'environnement et la biodiversité. Actuellement, ont été recensées dans la région du Caucase 20 espèces de ravageurs envahissantes (forestières et horticoles) qui sont susceptibles de menacer gravement les moyens de subsistance et l'environnement en Géorgie. La FAO fournit une assistance technique dans le cadre de la phase II du Programme de développement rural de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement pour assurer aux acteurs locaux des moyens de subsistance fondés sur l'agriculture en renforçant leur capacité à lutter, entre autres, contre les quatre principales espèces envahissantes (charançon rouge du palmier, ravageurs du buis, chancre du châtaignier et punaise marbrée). Un projet « financé par l'Union européenne dans le cadre d'ENPARD III » (GEO/18/001/01/99) et doté d'un budget de 900 000 dollars (pour les seules activités forestières) est exécuté entre janvier 2018 et novembre 2022.

4. Kosovo¹

15. Deux problèmes constatés dans le secteur forestier, à savoir : 1) l'insuffisance de la quantité et de la qualité des données disponibles sur les forêts ; et 2) la nécessité de créer des emplois pour les ruraux pauvres, étaient au centre du projet forestier précédemment mis en œuvre par la FAO et financé par la Finlande (GCP/KOS/005/FIN). À la demande des autorités kosovares et avec leur appui financier, la FAO fournit une assistance technique en vue d'améliorer la disponibilité des données et de concevoir des programmes d'emploi dans le secteur forestier. La mise en œuvre de ce projet du fonds fiduciaire unilatéral intitulé « Appui complémentaire à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie forestières au Kosovo » (UTF/KOS/006/KOS) et doté d'un budget de 210 829 dollars, court de septembre 2016 à juin 2020.

16. Un système efficace de gestion et d'administration pour la protection et l'utilisation durable des ressources fauniques fait actuellement défaut au Kosovo, notamment dans la zone de chasse d'importance spéciale Blinaja. La FAO fournit une assistance technique dans le cadre d'un projet du Fonds du Programme de coopération technique pour aider les autorités kosovares à élaborer un concept général pour l'utilisation future de la zone de chasse de Blinaja et un programme de développement global, y compris un plan décennal de gestion cynégétique. La mise en œuvre de ce projet, intitulé « Élaboration et mise en œuvre du programme de développement de la zone de chasse d'importance spéciale de Blinaja » (TCP/KOS/3701) et doté d'un budget de 88 000 dollars, court de juillet 2018 à décembre 2019.

¹ Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

17. Malgré le soutien apporté au secteur forestier au cours des dernières décennies dans le cadre de projets financés par des donateurs, un certain nombre de questions non résolues entravent le développement du secteur au Kosovo, en particulier les coupes illégales clandestines de bois de feu et de bois d'œuvre, mais aussi le manque de clarté du cadre législatif, des dispositions relatives à la gestion et des responsabilités. La FAO fournit une assistance technique dans le cadre d'un projet du Fonds du Programme de coopération technique visant à mettre au point, en collaboration avec les autorités kosovares, un projet forestier à grande échelle visant à traiter de manière globale les problèmes interdépendants du secteur mentionnés ci-dessus. La mise en œuvre de ce projet, intitulé « Appui à l'élaboration d'un descriptif de projet pour l'amélioration de la gestion forestière au Kosovo » (TCP/KOS/3702) et doté d'un budget de 22 000 dollars, court d'octobre 2018 à décembre 2019.

18. Le descriptif de projet élaboré dans le cadre du projet TCP/KOS/3702 a été communiqué aux donateurs potentiels. Pour donner suite à l'intérêt exprimé pour le financement d'activités, la FAO a élaboré le projet « Appui politique et technique pour une meilleure gestion des forêts » (GCP/KOS/007/SWE) pour financement par la Suède à hauteur de 2 200 000 dollars entre mars 2019 et février 2023, et le projet « Appui politique et technique pour une meilleure gestion des forêts » (GCP/KOS/653823) pour financement par la Commission européenne à hauteur de 1 700 000 dollars de janvier 2020 à décembre 2022.

5. République de Moldova

19. Les forêts de la République de Moldova sont considérées comme une ressource naturelle renouvelable stratégique susceptible de contribuer au développement économique national. Des informations adéquates sur les forêts sont essentielles pour la politique et la prise de décisions, mais aucun inventaire forestier systématique n'a jamais été mené à l'échelle nationale. La FAO fournit une assistance technique à la République de Moldova pour développer les capacités humaines et techniques et lui permettre d'assumer les responsabilités institutionnelles relatives à la conception et la mise en œuvre d'un inventaire forestier national conforme aux normes les plus récentes. L'assistance fournie comprend la fourniture d'une évaluation préliminaire du couvert terrestre pour la conception du premier inventaire forestier national. La mise en œuvre du projet du Fonds du Programme de coopération technique intitulé « Développer la capacité institutionnelle de l'Agence nationale des forêts en préparation de l'inventaire forestier national » (TCP/MOL/3702), doté d'un budget de 60 000 dollars, court de mai 2019 à mai 2020.

6. Macédoine du Nord

20. Le Gouvernement de la Macédoine du Nord a adopté en 2006 sa Stratégie nationale pour le développement durable de la foresterie (valable vingt ans), dont le principal objectif stratégique est d'accroître la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et au développement rural grâce à une gestion durable des forêts et des ressources arboricoles. Cependant, le dernier inventaire forestier national remontant à 1980, on ne dispose pas d'informations adéquates sur ces sujets. La FAO a fourni une assistance technique à la Macédoine du Nord dans le cadre d'un projet du Fonds du Programme de coopération technique pour : 1) réaliser une évaluation préliminaire du couvert terrestre en vue de la conception d'un futur inventaire forestier national ; et 2) élaborer la méthode de mise en œuvre de ce futur inventaire. Ce projet, intitulé « Évaluation de la méthode de mise en œuvre de l'inventaire forestier national » (TCP/MKD/3604) et doté d'un budget de 64 000 dollars, a été mis en œuvre de janvier 2018 à mai 2019.

7. Serbie

21. Après l'adoption en 2010 de la loi relative à la gestion du gibier et à la chasse, des zones de chasse ont été créées pour protéger et améliorer les populations de gibier. Cependant, la gestion du gibier reste insatisfaisante et le projet de stratégie de développement de la chasse de la Serbie (2015-2029) n'a jamais été adopté. Pour ouvrir la voie à une prise de décisions éclairée et fondée sur des données probantes en matière de gestion du gibier et de chasse, la FAO fournit une assistance technique dans le cadre d'un

projet du Programme de coopération technique visant à mettre au point un système adéquat de gestion et de suivi du gibier, de la chasse et du commerce qui leur est associé. Le nouveau système de gestion du gibier sera complété par un système amélioré d'évaluation de l'habitat du gibier. La mise en œuvre du projet, intitulé « Renforcement des capacités pour un système de gestion durable du gibier » (TCP/SRB/3603) et doté d'un budget de 317 000 dollars, court de janvier 2018 à décembre 2019.

22. La loi sur les forêts et la loi sur la protection de la nature constituent le principal cadre juridique pour la conservation et la gestion des forêts en République de Serbie. La stratégie de développement forestier, qui établit le cadre opérationnel pour le développement et la planification forestiers, affirme qu'une gestion durable des forêts doit comprendre la conservation et l'amélioration de la biodiversité. La FAO, en tant qu'organisme d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a élaboré, en collaboration avec les parties prenantes nationales, un projet du FEM visant à éliminer les obstacles qui subsistent à l'application d'une gestion durable des forêts dans toute la Serbie. À cette fin, le projet vise à i) mettre en place un système d'information forestière et à mettre en œuvre le deuxième inventaire forestier national en Serbie ; ii) renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs publics et privés ; iii) renforcer les capacités de mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts ; iv) concevoir des mécanismes incitatifs visant à encourager les propriétaires forestiers privés à s'engager dans une gestion forestière durable ; et v) élaborer de nouvelles méthodes de planification et de mise en œuvre de la gestion forestière dans deux régions à titre expérimental. Ce projet, intitulé « Contribution de la gestion durable des forêts à un développement durable et à faibles émissions en Serbie » (GCP/SRB/002/GFF) et doté d'un budget de 29 454 799 dollars, dont une contribution de 3 274 658 dollars du Fonds pour l'environnement mondial, est mis en œuvre de janvier 2018 à décembre 2021.

23. La FAO a été invitée à élaborer, dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, un projet de suivi sur la restauration des forêts et des paysages des terres dégradées en Serbie. Le financement total indicatif total sera de 6 millions de dollars, dont une contribution de 875 891 dollars du FEM. La période de mise en œuvre prévue est de janvier 2021 à décembre 2024.

8. Ukraine

24. La promotion de la restauration des paysages dégradés dans les zones de steppe et de forêt steppique est l'une des priorités de l'Ukraine. La FAO, en collaboration avec les parties prenantes nationales, a élaboré et met en œuvre un projet du FEM qui vise à : 1) créer un environnement propice aux pratiques de gestion intégrée des ressources naturelles ; 2) restaurer la productivité et la résilience des espaces cultivés grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles ; et 3) développer l'apprentissage et le partage des leçons tirées de l'expérience. La composante 2 comprend le renforcement des capacités pour améliorer la gestion des brise-vent, ainsi que des démonstrations sur le terrain de réhabilitation et de gestion polyvalente (lutte contre l'érosion, stockage du carbone, produits forestiers non ligneux). La mise en œuvre du projet intitulé « Gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages dégradés des zones de steppe et de forêt steppique d'Ukraine » (GCP/UKR/004/GFF), doté d'un budget total de 12 099 751 dollars, dont une contribution de 1 776 484 dollars du Fonds pour l'environnement mondial (dont environ 60 % pour la composante 2), court de novembre 2017 à juillet 2020.

B. Projets régionaux

25. La République du Bélarus et l'Ukraine disposent toutes deux d'un grand potentiel de développement forestier, mais sont soumises à de nouvelles menaces associées à des phénomènes météorologiques extrêmes. Combinées à de mauvaises pratiques sylvicoles, des perturbations naturelles telles que les sécheresses graves et prolongées limitent la disponibilité en eau et en éléments nutritifs. En conséquence, sur des milliers d'hectares, les conifères sont devenus stressés et sensibles aux attaques de scolytes, qui atteignent des niveaux épidémiques. La FAO a fourni une assistance technique pour l'analyse des causes profondes de l'apparition des diverses espèces de scolytes impliquées dans le

dépérissement des forêts de pins. Les données et informations disponibles sur l'état sanitaire actuel des forêts de pins et les activités connexes de lutte contre les ravageurs au Bélarus et en Ukraine ainsi que dans les pays voisins ont été examinées et les principales causes du dépérissement des forêts de pins ont été validées lors d'une réunion d'experts. Au cours de cet atelier, des experts internationaux de la santé des forêts ont fait part de leur expérience en matière d'épidémies à grande échelle et de lutte contre les ravageurs dans d'autres régions et continents, et ont aidé à recenser les mesures de lutte appropriées et les besoins de renforcement des capacités dans ce domaine du Bélarus et de l'Ukraine. Une proposition de projet régional pour la mise en œuvre d'un plan d'action d'urgence immédiate pour le Bélarus et l'Ukraine a été élaborée, mais il reste à trouver une organisation donatrice externe pour appuyer sa mise en œuvre. Le projet du Programme de coopération technique intitulé « Plan d'action d'urgence pour lutter contre le dépérissement des forêts de pins » (TCP/RER/3701), doté d'un budget de 38 000 dollars, a été mis en œuvre d'avril 2018 à décembre 2018.

III. Activités en matière de foresterie du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale

26. Les caractéristiques générales de l'Asie centrale et les besoins des pays déterminent les priorités de la sous-région. Les principaux domaines prioritaires sont la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration de la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la conservation de la biodiversité et le renforcement des capacités nationales des pays dans les domaines précités.

27. Les activités du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale en matière de foresterie comportent deux dimensions : les activités normatives et les activités relatives à des projets. Au cours de la période considérée, les activités normatives ont représenté environ 15 % de la charge de travail totale. Elles ont principalement consisté à appuyer la mise en œuvre fonctionnelle du Programme de partenariat FAO-Turquie sur la foresterie et à fournir des contributions aux groupes de travail du Ministère turc de l'agriculture et des forêts chargés d'établir des indicateurs et des critères concernant la gestion durable des forêts.

28. Au cours de la période considérée, les activités relatives à des projets ont porté sur les thèmes suivants : 1) évaluation et suivi des ressources forestières (en Azerbaïdjan) ; 2) gestion durable des ressources forestières et foncières (en Turquie et en Ouzbékistan, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Turkménistan) ; 3) conservation de la biodiversité (en Turquie) ; et 4) restauration des terres dégradées (en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan).

29. Au total, six projets intéressant un seul pays et deux projets multinationaux ont été financés pour un montant total de plus de 22 millions de dollars. Les cinquième, sixième et septième phases de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, la Turquie, l'Université Ernst-Moritz-Arndt de Greifswald (par l'intermédiaire de l'Internationale Klimaschutzinitiative (IKI)) et le Programme de partenariat FAO-Turquie sur la foresterie étaient les donateurs de ces projets. Tous les projets sont conformes aux objectifs de développement durable, ainsi qu'aux objectifs stratégiques, aux initiatives régionales et aux cadres de programmation pays de la FAO. En juillet 2019, cinq projets étaient en cours d'exécution, un avait été achevé et deux étaient en préparation. Cinq projets en cours d'exécution concernaient chacun un seul pays (deux en Turquie et un en Azerbaïdjan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan), et un projet concernait plusieurs pays (Kazakhstan, Ouzbékistan et Turkménistan).

A. Pays ayant demandé une assistance technique dans le cadre de l'appui de la FAO à des projets visant à résoudre des problèmes particuliers

1. Azerbaïdjan

30. La dégradation des forêts et la déforestation à petite échelle due au surpâturage, à l'élevage du bétail et aux coupes illégales, ainsi qu'aux lacunes des pratiques de gestion actuelles sont les principaux problèmes qui se posent à la foresterie en Azerbaïdjan. Le projet intitulé « Évaluation et suivi des ressources forestières pour renforcer le cadre des connaissances forestières en Azerbaïdjan » est axé sur la mise en place d'une gestion durable des forêts afin d'apporter des avantages sociaux et économiques, d'améliorer la qualité des forêts existantes et d'accroître les stocks de carbone forestier. La mise en œuvre du projet, qui est doté d'un budget de 1 400 000 dollars provenant de la sixième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2018 à 2020.

2. Turquie

31. La pression humaine sur des ressources limitées en eaux de surface et en eaux souterraines, la dégradation des sols découlant notamment de l'érosion, des inondations et des glissements de terrain, la baisse du niveau des nappes phréatiques et l'assèchement des zones humides sont les principaux problèmes auxquels est confronté le bassin fermé de Konya en Turquie. Le projet intitulé « Gestion durable des terres et agriculture respectueuse du climat dans le bassin fermé de Konya » met l'accent sur la durabilité de la gestion agricole et foncière et sur l'adaptation et la diffusion de technologies à faible intensité de carbone. La mise en œuvre du projet, qui est doté d'un budget de 5 700 000 dollars provenant de la cinquième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2015 à 2020.

32. L'expansion des cultures, la croissance des infrastructures, le surpâturage, la collecte de plantes médicinales et le braconnage d'espèces rares (gazelle et grande outarde) menacent l'intégrité des steppes en Turquie. Les espèces et les écosystèmes sont affectés par la perte de connectivité due à la fragmentation des paysages. Le projet intitulé « Conservation et gestion durable des écosystèmes steppiques de la Turquie » s'attache à la conservation des steppes par la gestion de zones protégées et à l'intégration de cette conservation dans les zones cultivées. La mise en œuvre du projet, qui est doté d'un budget de 2 300 000 dollars provenant de la cinquième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2016 à 2020.

3. Ouzbékistan

33. L'insuffisance des données sur les forêts aux fins de la planification de la gestion, la faiblesse du stockage du carbone, l'absence de couvert forestier, la dégradation due au pâturage ainsi que l'exploitation non durable du bois d'œuvre, du bois de feu et des produits forestiers non ligneux sont les principaux problèmes qui se posent à l'Ouzbékistan. Le projet intitulé « Gestion durable des forêts dans les zones de montagne et les vallées » est axé sur la mise en place d'une gestion durable des forêts et l'amélioration de l'état des ressources forestières et arboricoles. La mise en œuvre du projet, qui est doté d'un budget de 3 100 000 dollars provenant de la sixième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2017 à 2022.

4. Kirghizistan

34. Le projet du FEM et de la FAO intitulé « Gestion durable des ressources forestières et foncières en zone de montagne dans les conditions des changements climatiques au Kirghizistan », qui vise à contribuer à la gestion durable et à l'amélioration de la productivité des écosystèmes silvoagropastoraux des zones de montagne et des moyens de subsistance des montagnards en République kirghize. Il vise à promouvoir une démarche intersectorielle plus intégrée qui tienne compte du rôle des ressources foncières et forestières dans le bilan du carbone, tout en générant de multiples avantages environnementaux et socioéconomiques à l'échelle mondiale grâce à la facilitation des flux de services écosystémiques essentiels tels que la régulation du climat et de l'eau, la

limitation de l'érosion des sols et l'atténuation des risques naturels. La mise en œuvre du projet, qui est doté d'un budget de 5 500 000 dollars provenant de la cinquième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2015 à 2020.

B. Projets régionaux

35. La surexploitation et la dégradation des déserts froids en conséquence du surpâturage, de la collecte de bois de feu et du développement des infrastructures, la perte des services écosystémiques et de la biodiversité ou leur manque d'intégration dans les pratiques d'aménagement du territoire constituent des problèmes importants en matière de conservation au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Turkménistan. Le projet intitulé « Initiative pour les déserts d'Asie centrale : conservation et utilisation durable des déserts à hivers froids d'Asie centrale » est axé sur la conservation et la gestion transfrontières des services écosystémiques et de la biodiversité et sur le renforcement des capacités des acteurs au moyen de démarches participatives. La mise en œuvre par la FAO et son partenaire, la Fondation Michael Succow (basée en Allemagne), de ce projet doté d'un budget de 1 200 000 dollars fourni par l'Université Ernst-Moritz-Arndt de Greifswald (par l'intermédiaire de l'Internationale Klimaschutzinitiative) court de 2017 à 2019.

C. Projets futurs prévus pour traiter des problèmes particuliers à des pays

1. Azerbaïdjan

36. Un formulaire d'information élaboré pour un projet intitulé « Conservation et utilisation durable de la biodiversité : renforcement du réseau de zones protégées au moyen d'une gouvernance et d'une gestion avancées » a été approuvé par le donateur (septième phase de reconstitution des ressources du FEM). L'achèvement de l'élaboration du projet est prévu en 2019. Le budget prévu est de 2 640 000 dollars.

2. Turquie

37. Un formulaire d'information a été élaboré pour un projet intitulé « Conservation de la biodiversité et gestion durable des forêts des Kaz Dağları ». Le formulaire a été approuvé par le donateur (septième phase de reconstitution des ressources du FEM). L'achèvement de l'élaboration du projet est prévu en 2019, pour un budget prévisionnel de 4 600 000 dollars.

3. Kirghizistan

38. La FAO a fourni une assistance technique à la République kirghize pour l'élaboration d'un projet du Fonds vert pour le climat intitulé « Stockage du carbone au moyen d'investissements climatiques dans les forêts et les parcours (GCP/KYR/020/GCF) » dans le cadre d'un projet du Programme de coopération technique (TCP/LYR/3606). La proposition de projet du Fonds comporte trois volets, à savoir la création d'un climat propice et le renforcement du cadre politique et réglementaire en vue de favoriser une gestion intégrée des forêts et des parcours, le boisement ou le reboisement et la remise en état des parcours pour le stockage du carbone, et l'appui au financement des chaînes de valeur ayant des effets sur le climat pour assurer la durabilité des investissements en matière de stockage du carbone. L'investissement total, qui s'élève à 50 millions de dollars, est subventionné à hauteur de 30 millions de dollars par le Fonds vert pour le climat. La proposition de projet a été soumise au secrétariat du Fonds en juin 2018 et fait actuellement l'objet d'un examen technique pour approbation éventuelle du financement par le Conseil du Fonds.

39. La FAO élabore actuellement, dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM, un projet portant sur l'élaboration d'un cadre juridique global pour la prévention des risques biotechnologiques au Kirghizistan conformément au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le projet est en cours de discussion avec l'Agence d'État pour la protection de l'environnement et la foresterie. Le montant du budget qui devrait être fourni par le FEM est de 1,5 million de dollars.

40. La FAO, conjointement avec le PNUD, a élaboré dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM une proposition de projet portant sur les paysages de montagne du Pamir-Alaï au Kirghizistan, dans le cadre du programme d'impact Systèmes de production alimentaire, occupation des sols et restauration. L'objectif global du projet serait la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée des paysages rassemblant divers plans de gestion des ressources de niveau inférieur (par exemple gestion des forêts et pâturages, gestion des aires protégées, etc.) et s'appuyant sur eux de manière cohérente. La proposition de projet est actuellement soumise au secrétariat du FEM. Le montant du budget prévu est de 4 millions de dollars.

4. Projets régionaux

41. Un document de réflexion a été élaboré pour le projet intitulé « Restauration des forêts et autres terres dégradées » dans le cadre du Programme de partenariat FAO-Turquie sur la foresterie. Ce document a été approuvé par le donateur (République de Turquie, par l'intermédiaire du comité directeur du Partenariat), et l'élaboration du projet est presque achevée. Le montant du budget prévu pour ce projet ciblant l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan est de 2 millions de dollars.

IV. Éléments à prendre en considération

42. La Commission souhaitera peut-être encourager les pays de la région à :

a) Intégrer de manière plus efficace les démarches paysagères des divers organismes d'aménagement foncier chargés de la gestion de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'élevage aux processus de planification nationale pertinents et améliorer la collaboration intersectorielle à l'échelle des paysages ;

b) Fournir des contributions financières et/ou en nature pour appuyer les programmes régionaux de la FAO en matière de foresterie, en particulier en ce qui concerne les normes phytosanitaires forestières dans la région, et les activités de la FAO relatives aux projets, en particulier en vue de fournir un financement complémentaire aux projets du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat.

43. La Commission souhaitera peut-être recommander à la FAO de :

a) Renforcer l'intégration des démarches paysagères aux activités forestières fonctionnelles dans la région, ainsi que dans les initiatives régionales existantes et futures du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, compte tenu des rôles multifonctionnels des forêts ;

b) Continuer d'appuyer la gestion des ressources naturelles, notamment les forêts, en harmonisant et renforçant les politiques nationales, les financements, les incitations, et les cadres et mesures ayant trait à la fiscalité et à la gouvernance, y compris les réglementations, les normes et le suivi des interventions et pratiques en matière de gestion forestière, et le renforcement des capacités dans ces domaines ;

c) Continuer à soutenir le Réseau « Espèces forestières envahissantes en Europe et en Asie centrale » (REUFIS) et ses activités, notamment en organisant des formations thématiques sur les nouvelles espèces envahissantes.
